

09 fév 2018 -15:27

Conseil des ministres du 9 février 2018

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 9 février 2018 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Après le Conseil des ministres, le Premier ministre a tenu une brève conférence de presse au cours de laquelle il a brièvement commenté le rapport du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides sur le rapatriement des ressortissants soudanais.

Le rapport a été discuté ce vendredi en Conseil des ministres restreint et sera présenté à la Commission de l'Intérieur de la Chambre à 14 heures.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Missions de formation de la Défense au Bénin, au Niger, au Burkina Faso et en Mauritanie en 2018

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'exécution de missions de formation au profit de quatre Ecoles Nationales à Vocation régionale (ENVR) au Bénin, au Niger, au Burkina Faso et en Mauritanie en 2018.

Les ENVR sont des écoles nationales thématiques à vocation régionale et sont le fruit d'une volonté partagée en matière de formation, dans le but de privilégier une appropriation du pays partenaire, à travers la transmission et le partage de savoir-faire.

Les plus de 70 formations différentes abordent un large éventail de domaines, tous liés à la sécurité globale : maintien de la paix, santé, déminage, formation des cadres, protection civile, etc. Elles sont chacune adaptées aux réalités locales. Elles enseignent des savoir-faire techniques et opérationnels indispensables aux acteurs de la sécurité et de la défense, le tout en veillant à l'intégration régionale par la formation des agents du pays hôte, mais aussi des autres pays du continent.

Ces missions de formation en 2018 seront réparties comme suit :

- Bénin (CPADD) : un instructeur durant quatre périodes d'une quarantaine de jours à savoir du 15 février au 30 mars, du 7 avril au 19 mai, du 10 mai au 6 juillet et du 24 août au 5 octobre pour donner des formations dans le domaine du déminage et de la gestion des munitions
- Niger (EPPAN) : deux instructeurs en octobre 2018 durant 10 jours afin d'y donner une formation instructeur TCCC (Tactical Combat Casualty Care)
- Burkina Faso (ISLO) : trois instructeurs du 3 septembre au 12 octobre 2018 pour y assister le personnel local donnant une formation aux futurs officiers de maintenance et pour une formation maintenance génératrices
- Mauritanie (CDG5S) : envoi de un ou deux instructeurs en avril 2018 pour donner des formations aux futurs instructeurs du Collège de Défense G5 SAHEL dans le domaine des opérations

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Participation belge à l'opération "Historical Ordnance Disposal" en Norvège

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation belge à l'opération "Historical Ordnance Disposal" (HOD Ops) au large des côtes norvégiennes.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement opérationnel de trois militaires, du 12 au 22 février 2018, à bord du navire d'état-major néerlandais Mercur. Ils contribueront à la détection et à la destruction des mines marines et d'engins explosifs provenant des deux guerres mondiales dans les eaux territoriales et dans la Zone Economique Exclusive de la Norvège. Au-delà de rendre ces eaux plus sécurisées, cette mission maintiendra également l'expertise précédemment acquise.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à [Conseil des ministres du 9 février 2018](#)

Note de rapportage du programme de redesign des pouvoirs publics

Le Conseil des ministres a pris acte de la note présentée par le ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput concernant le rapportage du programme de redesign des pouvoirs publics.

Conformément à la [décision du Conseil des ministres du 3 juillet 2015](#), le programme de redesign a été lancé. Il s'agit d'un projet de changement visant à accroître l'efficacité des pouvoirs publics et à améliorer les services aux citoyens et aux entreprises. Dans ce contexte, huit trajets d'amélioration ont été identifiés au cours d'une première phase :

- Achats fédéraux coordonnés de façon centralisée
- Perception des recettes publiques
- Gestion des actifs immobiliers du gouvernement
- Excellence opérationnelle dans le domaine de la sécurité
- Excellence opérationnelle dans le domaine de la santé
- Intégration des processus de service au sein des SPF verticaux et d'autres services publics fédéraux (intégration horizontale)
- Excellence opérationnelle dans le domaine des services d'étude fédéraux
- Transformation numérique du gouvernement

Chacun de ces trajets individuels a été placé sous le patronat d'un ministre.

La note reprend une description, l'état d'avancement et le planning de chaque trajet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Dossiers relatifs à la Régie des bâtiments

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux dossiers relatifs à la Régie des bâtiments.

Il s'agit des dossiers suivants :

- La conclusion d'un troisième avenant pour la location de 30 emplacements pour véhicules saisis à partir du 1er janvier 2015 à De Vunt 2, à Holsbeek.
- La relocalisation des services du Commissariat général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA) : la prise en location du rez-de-chaussée commercial au sein de l'aile B du complexe "Eurostation" afin d'y installer un espace d'accueil dédié exclusivement aux demandeurs d'asile auprès du CGRA et totalement indépendant des autres services. Il s'agit d'un contrat de bail de 9 ans, avec une prise de cours au 1er février 2018, portant sur une surface de 253 m² au rez-de-chaussée du bâtiment Eurostation, rue Ernest Blérot à Anderlecht.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Marchés publics pour les autorités fédérales : équipements d'infrastructure

Sur proposition du ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord pour la conclusion de deux marchés publics qui prévoient du matériel d'infrastructure pour les services publics.

Il s'agit plus précisément de :

- la livraison d'appareils multifonctions et d'imprimantes (location et/ou achat) et services associés
- la livraison de sièges aux services publics

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Defense Capacity Building en Jordanie : prolongation des activités en 2018

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation des activités de Defense Capacity Building sur le flanc Sud de l'OTAN en 2018.

Le Conseil des ministres a plus précisément donné son feu vert pour la participation aux activités prévues dans le cadre de l'assistance militaire à la Jordanie, afin de promouvoir la stabilité et la sécurité aux frontières extérieures de l'OTAN et de contribuer au développement de l'interopérabilité avec les forces armées jordaniennes.

Il s'agit des activités suivantes :

- la participation à un entraînement dans le cadre du MTT-JTAC (Mobile Training Team - Joint Terminal Attack Controller) dans la région de Amman et Azraq avec un militaire pendant cinq semaines
- l'envoi d'un militaire dans la même région pour l'évaluation des instructeurs JTAC jordaniens dans le cadre du programme MTT-JTAC durant quatre périodes d'une semaine en mai, juillet, octobre et novembre
- l'envoi d'un militaire "analyste stratégique" (Strategic Risks and Military Threats Expert) dans le cadre de la Strategic Defense Review durant deux périodes d'une semaine dans le courant du premier semestre

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à [Conseil des ministres du 9 février 2018](#)

Permis unique pour les travailleurs d'origine étrangère - deuxième lecture

Sur proposition du secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi sur la délivrance d'un permis unique et les droits pour les travailleurs issus de pays tiers.

Cet avant-projet modifie diverses dispositions de la loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Ces modifications sont nécessaires pour la transposition de la directive européenne permis unique*.

La directive impose aux Etats membres de mettre en place une procédure unique de demande d'autorisation de séjour et de travail et de délivrer un titre de séjour comportant une mention relative à l'accès au marché de l'emploi afin de supprimer la coexistence entre le titre et le permis de travail pour en créer un permis unique séjour-travail. Avantage :

- la mise en place d'une procédure unique, rapide et de qualité permet au ressortissant étranger d'introduire, avec un nombre de formalités restreint, une demande unique "séjour-travail"
- la création d'un titre unique "séjour-travail" permet également aux potentiels employeurs de vérifier qu'un potentiel employé entre bien dans les conditions pour accéder au marché de l'emploi
- le titre unique "séjour-travail" permet également un meilleur contrôle par les services d'inspection, les titres de séjour étant moins falsifiables que les permis de travail papier actuels

L'avant-projet de loi insère également dans la loi un nouveau chapitre relatif aux ressortissants de pays tiers qui souhaitent séjourner dans le Royaume pour y travailler pendant une période de plus de 90 jours.

Le [20 mai 2016](#), le Conseil des ministres s'était déjà exprimé sur une première version de cette proposition. Le Conseil d'Etat avait alors estimé qu'il fallait d'abord conclure un accord de coopération avec toutes les entités fédérées concernées avant de pouvoir adapter la loi. Cet accord de coopération a été conclu en date du 2 février 2018.

L'avant-projet de loi sera à nouveau transmis pour avis au Conseil d'Etat.

* Directive 2011/98 UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un Etat membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un Etat membre.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à
l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification
administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de
l'Intérieur
rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Agence fédérale de contrôle nucléaire : remplacement du commissaire du gouvernement

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant la démission honorable et la nomination du commissaire du gouvernement auprès de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

Monsieur Francis De Meyere a été démis de sa fonction de commissaire du gouvernement auprès de l'AFCN. Monsieur Philippe Waeytens a été nommé commissaire du gouvernement auprès de l'AFCN.

Le projet sera soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Attribution du marché public relatif à l'acquisition de Light Troop Transport Vehicles pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution du marché public relatif à l'acquisition de 199 Light Troop Transport Vehicles (LTTV).

Le Conseil des ministres autorise la Défense à :

- attribuer le marché public pour l'acquisition et à conclure un contrat ouvert pluriannuel pour l'assistance technique
- acheter des armes via un nouveau contrat séparé 'armement de bord LTTV'

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Modernisation et harmonisation du cadre juridique pour les services de paiement

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, du ministre des Finances Johan Van Overtveldt et du ministre des Classes moyennes Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie et introduit un certain nombre de dispositions sur les services de paiement.

Cet avant-projet vise la transposition partielle de la directive européenne 2015/2366 concernant les services de paiement dans le marché intérieur. Le marché des paiements de détail a connu des innovations techniques significatives avec une augmentation rapide du nombre des paiements électroniques et mobiles ainsi que la venue de nouveaux services de paiement sur le marché. La directive a donc pour objectif d'adapter le cadre législatif, en tenant compte de ces nouveaux types de services de paiement, comme par exemple 'le service d'initiation de paiement' et 'le service d'information sur les comptes'.

Ces dernières années ont également vu apparaître des risques accrus de sécurité associés aux paiements électroniques et ce, en raison de leur complexité technique croissante, des volumes croissants à l'échelle mondiale et des nouveaux services de paiement. Les règles en matière de sécurité en relation avec ces risques ont donc été mieux encadrées en vue d'une plus grande efficacité, d'un choix plus étendu et d'une plus grande transparence en matière de services de paiement. En même temps, cela renforce la confiance du consommateur dans un marché des paiements harmonisé. Des services de paiement efficaces et mieux sécurisés sont en effet essentiels au fonctionnement des activités économiques et sociales vitales.

Concrètement, le projet de loi transpose les éléments suivants :

- le champ d'application et les définitions
- les exigences de transparence et d'information en ce qui concerne les services de paiement
- les droits et les obligations réciproques des prestataires de services de paiement et des utilisateurs de ces services
- les dispositions pertinentes du titre VI de la directive

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant modification et insertion de dispositions en matière de services de paiement dans différents livres du Code de droit économique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

Service de presse de Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://ducarme.belgium.be/fr>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à [Conseil des ministres du 9 février 2018](#)

Introduction centralisée des demandes d'interruption de carrière et de crédit-temps

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal sur l'introduction centralisée des demandes d'interruption de carrière et de crédit-temps.

Le projet prévoit l'introduction centralisée des demandes d'interruption de carrière dans le cadre de la digitalisation dans tous les secteurs. L'ONEM mentionnera l'adresse centrale sur les formulaires de demande.

Le Comité de gestion de l'ONEM déterminera en outre le modèle et le contenu des formulaires de demande (tous les secteurs et tous les arrêtés concernés).

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant certains arrêtés royaux relatifs aux régimes d'interruption de la carrière professionnelle et au crédit-temps en matière d'introduction centralisée des demandes d'interruption de carrière et crédit-temps

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

09 fév 2018 -15:27

Appartient à [Conseil des ministres du 9 février 2018](#)

Chiffres du budget économique 2018

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2018, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

La zone euro a connu une nette embellie en 2017, son PIB progressant de 2,5 %. Son économie a profité du dynamisme du commerce mondial et a également été progressivement soutenue par le raffermissement de la demande intérieure. Plusieurs indicateurs de confiance sont actuellement à leur niveau le plus élevé atteint au cours des dernières années et laissent présager une dynamique marquée au cours du premier semestre 2018. La croissance du PIB de la zone euro dans son ensemble s'élèverait à 2,2 % en 2018. Différents risques pourraient toutefois perturber ce scénario. Il s'agit notamment de la problématique de l'endettement en Chine, des tensions géopolitiques et de l'incertitude quant au Brexit. De plus, une hausse imprévue de l'inflation pourrait entraîner une forte hausse des taux d'intérêt à long terme.

La croissance de l'économie belge a été solide au cours du premier semestre 2017 avec une croissance trimestrielle moyenne de 0,6 %. Après un troisième trimestre décevant (0,2 %), la croissance du PIB s'est redressée durant le quatrième trimestre (0,5 %). Soutenue par la confiance des entrepreneurs et des consommateurs qui s'est encore accrue au début de l'année, l'économie belge devrait à nouveau enregistrer une bonne prestation en 2018, avec une croissance trimestrielle moyenne de 0,5 % au cours du premier semestre et de 0,4 % au cours du second semestre. C'est surtout la consommation des particuliers qui se renforcerait cette année, avec pour corollaire une légère accélération de la croissance du PIB qui passerait de 1,7 % en 2017 à 1,8 % en 2018.

L'emploi intérieur a augmenté de 1,4 % l'an dernier, soit légèrement plus qu'en 2016. La nette progression de l'emploi intérieur intervenue au cours des deux dernières années s'explique non seulement par l'amélioration de la conjoncture, mais également par les mesures visant à réduire le coût du travail. Ces mesures ont rendu la croissance de l'activité du secteur marchand particulièrement intensive en main-d'oeuvre au cours des deux dernières années (surtout en 2016). Pour 2018, on s'attend à une progression de l'emploi de 1,2 % (soit 57 000 unités), laquelle est moins importante qu'en 2017 et intervient dans un contexte de hausse du coût salarial. Compte tenu de la poursuite de la croissance de la population active, le nombre de chômeurs diminuerait de 35 000 unités en 2018, en net recul pour la quatrième année consécutive.

L'inflation belge s'est établie à 2,1 % en 2017. Le ralentissement de l'inflation à 1,7 % en 2018 s'explique presque exclusivement par la baisse du prix de l'électricité. La dynamique plus soutenue des coûts salariaux aurait pour effet une hausse progressive de l'inflation sous-jacente, même si l'appréciation de

l'euro atténue quelque peu cette évolution. L'indice santé augmenterait de 1,6 % cette année. Selon nos prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (105,10) serait dépassé en septembre 2018.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Régie des bâtiments : sous-location d'une partie d'un bâtiment pour le SPF Santé publique

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon et de la ministre de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la sous-location d'une partie d'un bâtiment à Saint-Josse pour y héberger une partie de l'administration du service public fédéral Santé publique.

Dans le document ci-joint, vous trouverez le communiqué de presse émanant du service de presse de la ministre Maggie De Block.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

09 fév 2018 -15:27

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2018

Circulaire sur la prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2018

Sur proposition de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relative au mécanisme de prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2018.

Le Conseil des ministres du 28 juillet 2017 avait opté pour une sous-utilisation du budget 2018. Afin d'atteindre cet objectif, un mécanisme de prudence budgétaire a été introduit. Ce mécanisme sera d'application aux services publics fédéraux, aux services publics de programmation, au ministère de la Défense, à la police fédérale mais aussi à tous les organismes consolidés avec l'Etat fédéral ainsi qu'aux institutions publiques de sécurité sociale.

Les mesures suivantes de prudence budgétaire sont prises :

- blocages administratifs d'une partie des crédits du budget 2018 pour les départements
- pour les organismes consolidés avec l'Etat fédéral et les institutions publiques de sécurité sociale, la circulaire de 2017 reste provisoirement d'application

Chaque département ou organisme auquel s'applique la présente circulaire communiquera un état des lieux de la sous-utilisation ainsi qu'un planning adapté des dépenses pour le reste de l'année en juin et ensuite mensuellement (au plus tard le 20 de chaque mois) à partir du mois de septembre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>